

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 novembre 2021 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges
Jean-Yves Busque représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Marc-Antoine Poulin, représentant de Saint-Prosper
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Gilles Couture, représentant de Saint-Zacharie
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Donald Tanguay, président par intérim et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5586-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 17.1 Service de laboratoire
- 17.2 Réunion pour les D.G des municipalités membres de la Régie
- 17.3 Achat chaloupe SMBR

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5587-21

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier
de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5588-21

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-
Georges, soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté
de Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5589-21

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset,
soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de
Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5590-21

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marc-Antoine Poulin, représentant de Saint-Prosper,
soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de
Beauce-Sud pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5591-21

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination soit close à 19 h 12.

ADOPTÉE

À la suite de sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (rés. # 5588-21), Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges, poursuit la présidence de l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 5592-21

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, président, ou Monsieur Michel Breton, vice-président, ou Monsieur Marc-Antoine Poulin, vice-président, soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Madame Josée Larivière, adjointe administrative, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5593-21

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SUIVI DE PROJETS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Jean-Yves Busque, Shawn Marier et mesdames Audrey Paquet et Sandra Deschênes, soient nommés sur le comité de suivi de projets de la Régie pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5594-21

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ
DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Jean-Pierre Fortier, représente la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique pour un terme d'un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5595-21

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ DU PLAN
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Gabriel Giguère, Jean-Pierre Fortier et
Madame Audrey Paquet soient nommés sur le comité du Plan de
gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5596-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 OCTOBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue
le 21 octobre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des
membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs
questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 novembre 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu
d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la
Régie au cours du mois d'octobre 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois
d'octobre 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au
dossier.

RÉSOLUTION NO: 5597-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants
suivants : C/P : 408 219,68 \$, salaires : 52 048,06 \$, pour un montant
total de 460 267,74 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5598-21

MODIFICATION – POLITIQUE DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT qu'une politique de travail a été adoptée à la Régie (rés. # 5126-18);
- CONSIDÉRANT que depuis, des nouveaux employés ont été embauchés;
- CONSIDÉRANT que ces employés ont des horaires de travail particuliers;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la modification apportée à la politique de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5599-21

MANDAT AUX ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN 1998 INC. NETTOYAGE DES CONDUITS DU LET

- CONSIDÉRANT que la Régie possède des conduits pour le pluvial;
- CONSIDÉRANT que ces conduits doivent être nettoyés annuellement;
- CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été faite par les Entreprises Claude Boutin – Services sanitaires, au montant de 260,00 \$/heure plus 5% pour assurance responsabilité environnementale et carburant;
- CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécuté;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre des entreprises Claude Boutin – Services sanitaires, au montant de 260,00 \$ plus 5% pour assurance responsabilité environnementale et carburant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5600-21

ACHAT RÉSERVOIR DIESEL POUR LE LET

- CONSIDÉRANT que le réservoir sur le LET est désuet;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de Filgo Sonic;
- CONSIDÉRANT que le montant pour un réservoir de 300 gallons s'élève à 4 568,00 \$ taxes en sus;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un réservoir de diesel pour le LET auprès du fournisseur Filgo Sonic, au montant de 4 568,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5601-21

MODIFICATION – TARIF

- CONSIDÉRANT que la Régie, par sa résolution # 5561-21, a déterminé les différents taux applicables au cours de l'année 2022 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;
- CONSIDÉRANT qu'un de ces taux est à réviser;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le nouveau taux de 90,00 \$ la tonne métrique pour disposer de déchets solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5602-21

SERVICE DE LABORATOIRE 2022

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., par sa résolution # 4884-16 adoptée le 22 août 2016, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 36 mois avec option de prolongement de 12 ou 24 mois;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2016) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès d'un laboratoire pour un montant fixe pour deux ans;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :
AGAT Laboratoires : 52 937,48 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été jugée conforme par Monsieur Gaétan Rodrigue, directeur de projets adjoint chez Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les documents déposés et accorde à AGAT Laboratoire le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir au cours des années 2022-2023, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Les membres de ce conseil sont mis au courant d'une réunion à venir. Cette réunion a pour but de répondre aux interrogations concernant le budget 2022 de la Régie.

RÉSOLUTION NO : 5603-21

ACHAT CHALOUPÉ

- CONSIDÉRANT que la Régie possède une chaloupe pour exécuter divers travaux sur les étangs au SMBR;
- CONSIDÉRANT qu'au fil du temps, plusieurs travaux de réparation ont été exécutés sur ladite chaloupe;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
APPUYÉ par Monsieur Louison Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'achat d'une chaloupe pour un montant de 3 399.00 et un moteur au montant de 475.00. Les taxes sont en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5604-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX